

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, à laquelle sont présents madame la mairesse Magalie Taillon, mesdames les conseillères Brigitte Aubé et Tanya Czinkan, ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie et monsieur François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de madame la mairesse Magalie Taillon.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-165

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour cette séance extraordinaire a dûment été donné, aux membres du conseil municipal, y compris les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance ainsi que la réception d'accusé réception à cet effet pour attester de la connaissance de ladite séance extraordinaire, tel que requis par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

La séance extraordinaire et ce qui en découle, est déclarée ouverte à 16 h 35;

Il est,
PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan
APPUYÉ par madame Brigitte Aubé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 3. ADMINISTRATION**
 - 3.1 Autorisation – Renouvellement adhésion 2026-2027 – Espace MUNI
 - 3.2 Nomination – Représentant pour les municipalités composées de 5 000 à 9 999 individus – Espace MUNI
 - 3.3 Autorisation – Signature – Convention d'aide financière dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM)*, volet 1 - Soutien à des travaux de rénovation
- 4. TRÉSORERIE ET FINANCES**
- 5. AVIS DE MOTION**

- 6. RÈGLEMENTS
- 7. GESTION DU TERRITOIRE
- 8. RESSOURCES HUMAINES
- 9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS
- 11. AFFAIRES COURANTES
 - 11.1 Période de questions
 - 11.2 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-166

Autorisation – Renouvellement adhésion 2026-2027 – Espace MUNI

CONSIDÉRANT QU'Espace MUNI est né en 2020 de la fusion entre le Carrefour action municipale et famille (CAMF) et le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) afin de mieux répondre aux besoins des municipalités et de leurs citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Espace MUNI est un joueur incontournable pour les municipalités et les MRC qui souhaitent un accompagnement, des outils et de l'inspiration en vue d'offrir à leurs citoyennes et citoyens un milieu de vie sain, actif, solidaire, inclusif et durable;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme accompagne les municipalités pour améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyens dans une perspective de développement des communautés et que cela rejoint les valeurs de la Ville de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au renouvellement de son adhésion à Espace MUNI;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,
Il est,
PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ par monsieur François Jean
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récéité au long;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion 2026-2027 de la Ville à Espace MUNI pour un montant maximal de 113 \$, plus les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-167

Nomination – Représentant pour les municipalités composées de 5 000 à 9 999 individus – Espace MUNI

CONSIDÉRANT QU'Espace MUNI a pour mission d'accompagner les municipalités afin d'améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyennes et citoyens dans une perspective de développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration d'Espace MUNI fournit le leadership stratégique nécessaire à l'établissement et à l'évaluation de la vision, du mandat, de la mission et des objectifs de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE madame Brigitte Aubé, conseillère, souhaite soumettre sa candidature afin de siéger au conseil d'administration d'Espace MUNI à titre de représentante des villes et municipalités de 5 000 à 9 999 habitants;

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil municipal constitue l'une des conditions d'admissibilité à cette mise en candidature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépissé au long;

QUE madame Brigitte Aubé, conseillère, soit et est autorisée à déposer sa candidature au conseil d'administration de l'organisme Espace MUNI à titre de représentante des villes et municipalités de 5 000 à 9 999 habitants, au nom de la Ville de McMasterville.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-168

Autorisation – Signature – Convention d'aide financière dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM), volet 1 - Soutien à des travaux de rénovation*

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 830-2023 du 17 mai 2023, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a été autorisée à mettre en œuvre le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif de loger des ménages québécois à faible revenu en assurant la pérennité d'une offre d'habitations à loyer modique (HLM) de qualité, saine, sécuritaire et répondant à leurs besoins en habitation;

CONSIDÉRANT QUE ce programme finance des projets de rénovation ou de reconstruction pour des organismes propriétaires ou gestionnaires de HLM pour lesquelles les ententes de financement en matière de logement social conclues entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la SHQ ont pris fin ou qui ont été construits sans être liés par l'une de ces ententes;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de toute aide financière dans le cadre de ce programme nécessite la conclusion d'une convention d'aide financière entre les parties afin d'y prévoir leurs droits et obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Convention est générale et couvre tous les ensembles immobiliers (EI) admissibles pendant la durée du PRHLM;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner des signataires autorisé(e)s;

EN CONSÉQUENCE.
Il est,
PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ par monsieur François Jean
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ré cité au long;

QUE madame Magalie Taillon, mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer la présente Convention d'aide financière dans le cadre du *Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM), volet 1 – Soutien à des travaux de rénovation.*

« ADOPTÉE »

Période de questions

Aucune personne présente dans la salle.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-169

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,
Il est,
PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé
APPUYÉ par madame Tanya Czinkan
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE la séance soit levée à 16 h 39.

« ADOPTÉE »

La mairesse,

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Magalie Taillon

Me Marie-Josée Bédard